

REQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE
A la réprimande, la parole est donnée à M. l'avocat général Courtin qui prononce un sévère réquisitoire; il réclame la peine de mort contre Duchemin.
Après lui, M. Alfred Faye plaide en faveur de l'accusé avec beaucoup de talent et s'efforce de trouver des excuses à l'odieux et inexorable forfait de son client.
LE VERDICT
Après une courte délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes.
Le Cour condamne Georges Duchemin, à la PEINE DE MORT.

La discorde au Comité exécutif du Parti radical
Lyon, 7 juin. — Au congrès de la fédération radicale et radical-socialiste du Rhône, M. Herriot, maire de Lyon, et M. Justin Godart, député, ont annoncé qu'ils avaient envoyé leur démission, le premier de vice-président et le second de secrétaire du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste. Ils reprochent à M. Lafferre, président du comité, d'avoir été des détracteurs auprès de M. Clemenceau pour que, contrairement à la décision des congrès de Dijon et de Nancy, la question de la réforme électorale ne soit pas mise à l'ordre du jour des Chambres.
Le sénateur Pontelle a déclaré également démissionner de sa qualité de membre du comité.
Le congrès a voté un blâme au bureau du comité exécutif. Il a adopté aussi un vœu répandant tout pacte avec les unifiés.

DECLARATIONS DE M. GODARD
M. Justin Godard a exposé ainsi les motifs qui l'ont déterminé, ainsi que MM. Herriot et Pontelle, à donner leur démission au Comité exécutif.
« Ce dont nous nous plaignons, nous a-t-il déclaré, c'est de la stagnation du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste; il semble s'être donné pour mission de faire la cuisine électorale d'arrondissement. Il n'a aucune action sur la politique générale.
Nous lui reprochons de se mettre en travers des principales réformes que le congrès de Dijon avait adoptées, et notamment de la réforme électorale dont il a empêché la mise à l'ordre du jour.
Mais ce qui nous a frappés le plus, c'est son indifférence pour les questions sociales et économiques. Le comité exécutif n'est qu'un organisme électoral; il ne s'occupe pas assez des réformes et surtout de la propagande à faire pour ces réformes.
Le congrès a été indisposé par la lettre que M. Lafferre, au nom du parti radical-socialiste, adressa au parti socialiste unifié.
Notre parti est assez fort pour avoir une doctrine à lui et pour l'affirmer; il n'a besoin de faire des avances aux autres partis et d'aller au devant d'un affront, comme cela s'est produit avec les socialistes unifiés.
Nous sommes partisans du « bloc » de gauche; mais nous ne voulons aller devant les électeurs avec notre programme à nous; s'il y avait bataille pour défendre la République, nous serions les premiers à proclamer la nécessité de l'union contre l'ennemi commun.
Nous voulons que les radicaux socialistes forment un parti et ne se laissent point submerger par les éléments de la majorité qui sont à sa droite.
Nous ne voulons marcher à la remorque d'aucun parti.
Telles sont les causes de notre démission et du blâme que le congrès de la fédération radicale-socialiste du Rhône a voté au bureau du comité exécutif.

2500 métallurgistes en grève
Bar-le-Duc, 7 juin. — Pour protester contre une décision du directeur, remplaçant le travail à la journée par celui aux pièces, les ouvriers, des aciéries de Stenay, au nombre de 2,500, ont quitté le travail.

Les socialistes anglais en Allemagne
LA VISITE DU «LABOUR-PARTY»
Paris, 7 juin. — Un déjeuner a été offert, hier, au Reichstag, aux députés ouvriers anglais, que le secrétaire d'Etat à l'Office impérial de l'intérieur salua par une allocution en langue anglaise.
M. Macdonald, député à la Chambre des Communes, a affirmé que le parti ouvrier, qui voulait que l'Angleterre eût de bons et sains rapports avec les autres nations, ne donnerait jamais son appui à un mouvement qui aurait pour objet la guerre avec l'Allemagne. Et, pour appuyer ses paroles, M. Macdonald déclara, aux applaudissements de l'assemblée, un extrait d'un journal anglais où il était dit « que plus tôt on ferait la guerre avec l'Allemagne, mieux ce serait ». « Nous sommes venus ici, a ajouté M. Macdonald, en messagers du pays, pour combattre la main dans la main et épauler contre épaule, avec nos cousins allemands pour un avenir meilleur ».

FEUILLETON DU 8 JUIN. — N. 5
Fatale Passion
PAR Paul de Garros
— Et la mère Taleyrac, en coiffe auvergnate, trônant dans le chœur, à la Trinité !
— Bah ! remarqua un employé plus sensé, M. Peyrolles a oublié de la cuisse de Jupiter. Je ne verrais dans ce mariage-là aucune mésalliance.
— Enfin, nous ne sommes pas dans le secret des dieux, reprit le cuisinier; mais il est un fait certain, c'est qu'on ne compte pas à employer une mission comme celle que Taleyrac vient de recevoir, si l'on n'a pas un but caché ou... un grain de folie.
— Savez-vous, mon cher, que c'est très raide d'aller négocier cet emprunt de trois millions avec le représentant de la ville de Gannat. Je suppose, que la négociation aboutisse, c'est bien. Mais ce n'est pas tout. L'intermédiaire endosse des responsabilités énormes à longue échéance, et si quelque bête a été commis dans les conventions primordiales...
— Ah ! je tirais bien si la caisse de M. Peyrolles s'allégait à cette occasion de quelques centaines de mille francs, fit Jaunart en se frottant les mains.
— Et remarquez que l'emprunt n'est pas la seule affaire à traiter. Il y a encore, pour la même ville, l'émission de obligations nouvelles de la Société des Abattoirs et du

LA MORT DE M. CHAUCHARD

LA MISE EN BIEN. — LE TESTAMENT DE M. CHAUCHARD. — M. LEYGUES HERITE DE 15 MILLIONS; M. LOZE DE 500 MILLE FRANCS

Paris, 7 juin. — Le corps de M. Chauchard a été mis en bière ce matin, à onze heures. Le cercueil a ensuite été placé sur un socle au centre de la chambre du défunt. Cette pièce, qui est somptueusement meublée et décorée, a été transformée en chapelle ardente. De nombreux candélabres, supportant plusieurs centaines de cierges, entourent le cercueil. La chambre est remplie de fleurs.
Le cercueil, comme nous l'avons dit, est en bois d'amarante orné de cisèleries de bronze et de cuivre. Il a coûté 45,000 francs. Il pèse plusieurs centaines de kilos. Quatorze hommes le portent avec peine. Il est impossible de décrire l'ornementation du bronze et du cuivre qui recouvre le bois en grande partie. Cette ornementation est d'un travail divers et compliqué. M. Chauchard, son vivant, s'en fit communiquer les dessins. Il lui arriva de faire modifier certains d'entre eux.
Le cercueil a un double couvercle : le premier est une simple glace avec un large encadrement de cuivre; le second, en bois d'amarante comme le cercueil, est recouvert d'épais motifs de bronze. Dans la partie supérieure, un long crucifix est couché; au centre une plaque porte cette inscription : « Chauchard, fondateur des magasins du Louvre, grand-croix de la Légion d'honneur. » Dans la partie inférieure, au centre des cisèleries, est accrochée par l'anneau une croix de la Légion d'honneur.
Seuls les amis intimes du défunt sont admis à visiter la chambre mortuaire. Au travers de la glace qui ferme momentanément le cercueil, on aperçoit la dépouille de M. Chauchard. Le visage est très amaigri; le teint est livide. M. Chauchard est en habit noir, avec le cordon de la Légion d'honneur en sautoir. Le gilet dont il est revêtu a comme boutons des perles de magasins du Louvre. « Dans la partie inférieure, au centre des cisèleries, est accrochée par l'anneau une croix de la Légion d'honneur. »
Toutes les portes de la chambre mortuaire sont fermées à double tour. L'état par le défunt ont été enfermés dans des sept salons et dans la galerie de l'hôtel. Ces huit pièces sont closes et les scellés y ont été apposés, comme nous l'avons déjà annoncé.

Dans la cour de l'hôtel on installe en ce moment une vaste chapelle ardente. C'est là que, jeudi, avant les obsèques, sera déposée le cercueil. Le public sera admis à défilé ce jour-là devant la dépouille de M. Chauchard de neuf à onze heures du matin.
Le Testament
M. LEYGUES, ANCIEN MINISTRE, HERITE DE QUINZE MILLIONS
M. Gaston Doumergue, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, a reçu de M. Joussein, exécuteur testamentaire de M. Chauchard, communication des dispositions par lesquelles celui-ci légua à l'Etat français sa collection de tableaux, bronzes et œuvres d'art, qui se trouve dans l'hôtel de l'avenue Velasquez.
Selon la volonté du testateur, M. Georges Leygues, député, ancien ministre des Finances, Mme Georges Leygues, et ses deux filles, reçoivent chacune un million. Ce legs se compose en partie d'actions des magasins du Louvre et en partie d'autres valeurs.
M. Gaston Calmette, directeur du « Figaro », hérite d'actions des magasins du Louvre représentant un capital d'un peu moins de deux millions de francs.
M. Lozé, ancien député, reçoit cinq cent mille francs, qui sont destinés à sa fille, Mlle Lozé.
L'hôtel de l'avenue Velasquez échut à une amie de M. Chauchard, qui reçoit en outre une importante donation.
MM. Georges Leygues, directeur Calmette et Lozé sont les seuls, parmi les intimes du défunt, dont le nom soit cité dans son testament.
La ville de Paris reçoit plusieurs millions; les pauvres de la ville de Paris deux cent mille francs, les employés des magasins du Louvre trois millions de francs.
En outre, toujours aux termes du testament, une somme de deux millions est spécialement consacrée à l'installation dans le musée du Louvre de la collection Chauchard.

CE QUE DIT M. LEYGUES
Causant avec un reporter du « Journal », qui venait lui apprendre qu'il héritait de quinze millions, M. Georges Leygues a manifesté une profonde surprise.
« C'est un rêve d'Amérique, s'est-il écrié. Comment aurais-je pu supposer ? M. Chauchard était, sur ses dispositions testamentaires, sauf en ce qui concernait ses tableaux, d'une discrétion absolue. Je savais que ses collections artistiques étaient léguées à la France, et que j'étais chargé d'assurer, à ce sujet, la réalisation de ses vœux. C'est tout. Tenez, un exemple de sa

discrétion : c'est en 1906 qu'il a rédigé son testament; or, un an après, je marié ma fille aînée; il fut témoin du mariage de mon enfant. Ce jour-là, il aurait pu dire : « Je laisse à votre fille telle somme... » Non, il ne dit rien, il ne voulait pas qu'on ait l'impression, ce qu'il ferait, et vous pensez bien qu'il ne lui en a jamais demandé. Pour moi, je vous assure que je ne comptais sur rien; c'est seulement hier que M. Joussein m'a dit : « Votre ami ne vous a pas oublié, et il n'a pas oublié vos filles ». Il ajouta : « Il n'a pas oublié vos filles ». Une grosse somme ! Je pensai aussitôt à quatre ou cinq cent mille francs; mais quinze millions ! Qui aurait pu croire ?... C'est inimaginable ! »
Comme on lui demanda si M. Chauchard laisse des parents, M. Georges Leygues répondit :
« Il disait que non; et c'est bien étonnant qu'un homme soit ainsi sans aucune famille. Si, cependant, j'en découvrais dans quelque coin l'un de ses proches, dont la situation soit intéressante, soyez certain qu'on ne l'oubliera pas ».

Les parents de M. Chauchard
UNE DE SES PETITES COUSINES RACONTE SES ORIGINES ET SA PARENTE
Un de nos confrères de la « Liberté » a retrouvé une petite cousine du fondateur des magasins du Louvre.
Elle s'appelle Mme Pinon, née Eugénie Chauchard, et habite un logement très modeste dans la cité Rie, quartier de la Porte-Saint-Martin, avec son mari et son fils, âgé de 25 ans, qui chôme depuis deux mois à cause d'une grave affection des yeux.
Voici les déclarations qu'elle fit à notre confrère :
« Certainement, dit Mme Pinon, je connais M. Chauchard, et il y a sûrement un lien de parenté entre nous.
« Nos familles portent le même nom et ont la même origine; elles sont toutes deux de Ceyrac, un village de l'Aveyron.
« Mon père, qui avait environ 87 ans, et mes trois autres oncles auraient pu facilement établir notre parenté avec M. Chauchard, mais ils sont tous morts maintenant. Cependant, tenant compte des conseils que m'avait donnés mon père, je fus un jour voir M. Chauchard aux Magasins du Louvre, où nous parlâmes de vingt-cinq ans. Je n'étais pas encore mariée. Je me présentai donc sous mon nom de jeune fille, simplement pour faire une visite. M. Chauchard me reçut pendant plus d'une heure dans son cabinet et fut d'une amabilité parfaite. C'est lui-même qui me dit :
« Je crois bien qu'il y a un lien de parenté entre nous, mais il y a si longtemps que j'ai quitté le pays que je ne saurais trop dire lequel. Toutefois, mademoiselle, si j'ai un peu de temps, j'irai à votre domicile; je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous éviter des ennuis et vous être agréable.
« A ce moment, j'étais placée et je pouvais me suffire. Mais plus tard ma situation changea. Mon mari mourut, nous avions besoin de ce genre de démarches. Mais, qui est mon aîné, a été pendant plus de dix ans malade et aujourd'hui encore elle est à ma charge...
« De plus, vous voyez mon fils; il est employé au Crédit minier, sur le déclin de la Victoire, et ne travaille plus depuis deux mois. J'ai peur même qu'il ne devienne complètement aveugle, de sorte que nous faisons tous les sacrifices que nous pouvons pour qu'il puisse guérir. Pendant sa jeunesse il a toujours été malade, et j'ai toujours eu l'impression de le retrouver devant moi, me souvenant de la réception que m'avait faite M. Chauchard et des paroles qu'il m'avait adressées, je me décidai à le revoir. Je n'en parlai même pas à mon mari, qui n'était pas ce genre de démarchés. Mais M. Chauchard ne venait plus aux Magasins du Louvre. Je me présentai plusieurs fois à son hôtel de l'avenue Velasquez, sans succès; les concierges ne me laissaient même pas franchir le seuil de la porte. J'avais pu me procurer l'adresse de son domicile, et j'étais allée le voir. Je ne fus pas plus heureuse. Je fus éconduite, et jamais je n'ai pu revoir depuis ni M. Chauchard.
Je suis pourtant certaine qu'il aurait fait quelque chose pour nous; si je l'avais promis, alors que je ne le demandais rien, vous le voyez, nous étions les parents pauvres...
« Vous ne pouvez pas préciser à quel degré vous êtes parents ?
« Non. Mais nous devons être petits-cousins. C'est ce que j'avais cru comprendre de la bouche même de M. Chauchard. Comme je n'ai jamais pu l'approcher depuis, que mes parents sont tous morts, je n'ai pas même essayé de me procurer ce renseignement... »

Le Congrès des Dockers
Marseille, 7 juin. — Ce matin s'est ouvert, au siège du syndicat des ouvriers des ports, le 9e congrès national des ouvriers des ports, des docks et manutentionnaires des marchandises de France d'Alsace.
Une vingtaine de ports français et les ports de Gênes et de Barcelone étaient représentés au congrès.
La première séance a été consacrée à la validation des pouvoirs des délégués.
Les congressistes ont ensuite visité la clinique ouvrière.

A LA CHAMBRE Les Conseils de Guerre

LE CODE MILITAIRE ET MARITIME
Paris, 7 juin. — La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Henri BRISSON.
La Chambre adopte sans débat le projet voté par le Sénat sur le crédit maritime. Elle reprend la discussion du projet sur les conseils de guerre.

Les Conseils de Guerre
La commission propose pour l'article 22 ce nouveau texte :
« Les ateliers de travaux publics sont supprimés. Les militaires et marins qui, au moment de la promulgation de la présente loi, subissent une peine dans ces ateliers, sont dirigés vers les établissements pénitentiaires militaires ou maritimes et y accomplissent leur peine dans les mêmes conditions que les militaires ou marins condamnés à l'emprisonnement.
« Les militaires et marins prévenus et ceux condamnés à l'emprisonnement seront détenus dans les établissements pénitentiaires militaires et maritimes.
« Un décret fixera les conditions d'application du présent article.
« Et le projet de loi est prononcé définitivement sur le point qui lui est soumis, la Chambre estimant sans doute nécessaire d'obtenir du gouvernement des précisions sur les répercussions financières de la disposition qu'il lui propose d'adopter.
M. CHIRON. — Il ne s'agit pas de sanction ou de proposition, sous forme de renvoi à la commission, la disjonction de l'un ou de l'autre article du projet que nous examinons.
La Chambre, ici, n'a pas à s'inquiéter de répercussions financières, puisqu'il s'agit, avec le nouveau système, d'un jeu d'écrêtements.
Le décret prévu à l'article s'inspire, au point de vue moral, de tous les desiderata exprimés au cours des derniers débats sur les services pénitentiaires.
M. CHIRON. — J'ai déjà signalé les inconvénients que comporte la non application aux militaires détenus dans les établissements pénitentiaires, de la loi sur les accidents du travail.
M. CHIRON. — La question est soumise à l'étude de la commission interministérielle dont l'avis favorable me semble n'être pas douteux.
Un projet de loi sera dans doute préparé en ce sens après la clôture de ses travaux. Je prie notre collègue de nous faire crédit.
M. CHIRON. — Je rendrai patience, c'est bien dit. Voilà dix ans que nous discutons la question de services pénitentiaires, la question est soulevée, déclarée très intéressante, et qu'il n'en reste rien.
Je vous propose, dans une loi de réforme d'ordre militaire, d'introduire une amélioration pour des jeunes gens qui ne font que passer le droit de garder leurs membres intacts.
Pourquoi la refuser ? Il y a bien assez de mauvaises choses dans votre loi pour en ajouter une moins bonne. (Rires).
M. CHIRON. — Pour vous prouver l'intérêt que j'attache à la question soulevée par vous, j'accepterais le renvoi de votre proposition à la commission de la réforme judiciaire où je la soutiendrais.
« Et la question des accidents de travail dont sont victimes les militaires travaillant aux travaux agricoles.
M. CHIRON. — Cette question n'a rien de militaire, elle est de nature civile.
L'article 22 est adopté.
L'article 23 bis, proposé par M. Lasies, est, à main levée, pris en considération et renvoyé à la commission.

LES PENALITES
On reprend la suite de la discussion de l'article 24 qui est au Code pénal un livre V comprenant les pénalités pour les infractions commises par les militaires ou marins.
L'article 496 du Code pénal qui avait été renvoyé à la commission et dont le nouveau texte est ainsi conçu :
« Art. 496 (du Code pénal). — Tout capitaine d'un navire de commerce français qui, sans motifs légitimes, ne prête pas assistance à un bâtiment de l'Etat dans la détresse, est puni d'un emprisonnement de un mois à un an. Si une ou plusieurs personnes ont péri par défaut d'assistance, la peine est de six mois à cinq ans d'emprisonnement » est adopté.
L'article 506 qui avait été également renvoyé à la commission, est adopté. Le nouveau texte est ainsi conçu :
« Art. 506 (du Code pénal). — Est puni d'un emprisonnement de un an à cinq ans, tout militaire ou marin, tout administrateur ou comptable militaire, qui falsifie ou fait falsifier des substances confiées à sa garde ou placées sous sa surveillance, ou qui, sciemment, distribue ou fait distribuer lesdites substances.
« S'il s'agit de matières, denrées ou liquides destinés à l'alimentation de l'homme ou des animaux, la peine est de cinq à dix ans d'emprisonnement.
« Cette dernière peine est également prononcée contre tout militaire ou marin, tout

La politique générale

M. GAUTHIER DE CLAGNY
M. GAUTHIER de Clagny rappelle qu'il a déposé, il y a trois semaines une interpellation sur la politique générale du cabinet. Il a vu que la Chambre avait ajourné cette interpellation. C'était son droit, mais ne viendrait-il pas d'arrêter une date fixe ?
Son interpellation se trouve passée par deux autres interpellations : celle de M. Varenne, qui peut amener une longue discussion, et celle de M. Chastenet, qui comportera aussi certainement de longs débats.
La séance se terminera donc sans que son interpellation aie été discutée.
La Chambre ne pense-t-elle pas qu'elle mérite un tour de faveur, puisqu'il s'agit de la politique générale ?
L'orateur demande qu'elle vienne en tête de l'ordre du jour de vendredi prochain.
M. GAUTHIER de Clagny déclare qu'elle pourrait prendre date pour le vendredi suivant.

La désertion
Les articles 508 à 511, qui ont trait à la désertion en temps de paix à l'intérieur ou à l'étranger, sont adoptés après un échange d'observations entre MM. Lefas, Chéron et Puech.
Les articles 512 à 524 qui visent la désertion avec complicité, la provocation à la désertion, l'abandon de poste, la révolte, le refus d'obéissance, la violation de consigne, la violence à main armée, les voies de fait, les outrages à un supérieur, etc., sont adoptés avec des modifications de détail sans importance.
M. VAILLANT demande à la Chambre de revenir sur le vote qu'elle vient d'émettre visant l'article 514 qui punit celui qui favorise la désertion.
M. CHIRON répond que celui qui favorise la désertion est plus coupable que le déserteur lui-même.
M. VAILLANT insiste au nom de la liberté de la presse et de la liberté de penser.
M. BRISSON refuse de mettre aux voix la proposition de M. Vaillant, l'article 514 étant voté.
Les voies de fait
Une phrase de l'article 522 peut être la voie de fait envers un supérieur, commises par tout individu au service de la marine. Cette formule vise les ouvriers des arsenaux.
Les socialistes combattent les mots « par tout individu », dont ils demandent la suppression.
La commission accepte cette suppression.
M. l'amiral BIENNAIME demande le renvoi à la commission.
M. Alfred PICARD affirme que les ouvriers des arsenaux sont plus punis comme fonctionnaires qu'ils le seraient comme militaires.
Sur la demande de la commission, le renvoi de la fin de l'article à la commission est prononcé.
L'amiral BIENNAIME propose de rétablir dans la loi l'article du Code de 1857, qui institue le cas de légitime défense.
L'amendement, combattu par le gouvernement et la commission, est repoussé par 391 voix contre 168.
Les articles 522 à 524 sont adoptés.
L'article 525 : « Tout militaire ou marin qui sera rendu coupable envers son supérieur ou son inférieur des crimes prévus par les articles 295, 296, 297, 298, 301, 302, 303 et 304 du présent Code, sera puni des peines portées auxdits articles », est adopté par 490 voix contre 91, après un échange d'observations entre MM. Lefas, Chéron et Labord.

La flotte turque
L'article 526, qui vise les outrages envers les supérieurs à l'occasion du service, est renvoyé à la commission, après une discussion à laquelle prennent part MM. Varenne, Jourde et Labord.
L'article 527 visant les peines à appliquer aux cas de rébellion, est adopté.
M. l'amiral BIENNAIME dit qu'il a déposé, sur l'article 528 du Code pénal, un amendement tendant à décider que le commandant qui aura perdu volontairement son bâtiment et entraîné mort d'homme, en abandonnant son navire, soit puni de la peine de mort.
Dans l'ancien Code, il y avait trois cas prévus de la perte volontaire, l'impéritie, la négligence et la faute.
Dans l'article 528, il n'y a pas la perte par impéritie.
Il suffira donc que le commandant d'un navire déclare que la perte a été causée par son impéritie pour qu'il échappe à la juridiction militaire.
Après une confuse discussion à laquelle prennent part M. Jourde, l'amiral Biennaime, M. Labord et le ministre de la Marine, le dernier propose d'ajouter après les mots : « la perte de son bâtiment... les mots : «... est obligatoirement traduit en jugement et puni ».

La Turquie contre la Grèce
Constantinople, 7 juin. — Le gouvernement ottoman est bien décidé à ne pas abandonner ses droits sur la Crète. Il se prépare rapidement son armée et sa flotte et prépare des événements qui pourraient se produire de ce côté.
Il est probable qu'une démonstration aura lieu au moment où les puissances protectorices retireront leurs troupes de Crète.
Une escadre turque serait envoyée, sous les ordres de l'amiral Gumbo, dans les eaux crétoises. D'autres part, Mahmoud Chakir pacha aurait tout préparé en vue d'une guerre possible avec la Grèce, et d'importantes concentrations de troupes auraient lieu aux environs d'Elassona.
Les chefs militaires souhaitent une démonstration britannique qui fasse oublier le mécontentement au sujet des affaires intérieures et augmente le prestige du jeune gouvernement.
La flotte turque, forte en tout d'une quinzaine de navires, se prépare à gagner le large. Le but apparent est une croisière de manœuvre, mais on est convaincu que sa destination est la Crète.
Trois transports sont armés et prêts pour toute éventualité.

Terrible drame de la folie
Un boucher tue quatre personnes et se blesses deux.
New-York, 7 juin. — Un boucher de Boston, John Murphy, est subitement devenu fou, hier, à l'abattoir de la ville; il était occupé à dépecer un bœuf, quand soudain il poussa un cri et s'élança sur ses compagnons de travail, qui s'enfuyèrent en son apito. De sa lame acérée il en tua quatre en un clin d'œil et s'élança à la poursuite des survivants; un homme courageux, s'armant d'une barre de fer lui fit face et l'abattit d'un coup bien asséné. Le fou, étourdi seulement, se releva et mit à mal le docteur Hayes, inspecteur sanitaire, et son aide; puis il se précipita sur un vétérinaire occupé à examiner les poumons d'un animal fraîchement tué; celui-ci, apercevant l'insensé, leva impérieusement les mains et l'arrêta de son regard. Hypnotisé, le boucher s'écria :
« Eh bien, docteur, comment allez-vous ?
« Profitant de son hésitation, ses compagnons le saisirent et le ligotèrent en attendant l'arrivée de la police.

LA TURQUIE contre la Grèce

DEPART DE LA FLOTTE TURQUE, GRANDE ACTIVITE MILITAIRE
Constantinople, 7 juin. — Le gouvernement ottoman est bien décidé à ne pas abandonner ses droits sur la Crète. Il se prépare rapidement son armée et sa flotte et prépare des événements qui pourraient se produire de ce côté.
Il est probable qu'une démonstration aura lieu au moment où les puissances protectorices retireront leurs troupes de Crète.
Une escadre turque serait envoyée, sous les ordres de l'amiral Gumbo, dans les eaux crétoises. D'autres part, Mahmoud Chakir pacha aurait tout préparé en vue d'une guerre possible avec la Grèce, et d'importantes concentrations de troupes auraient lieu aux environs d'Elassona.
Les chefs militaires souhaitent une démonstration britannique qui fasse oublier le mécontentement au sujet des affaires intérieures et augmente le prestige du jeune gouvernement.
La flotte turque, forte en tout d'une quinzaine de navires, se prépare à gagner le large. Le but apparent est une croisière de manœuvre, mais on est convaincu que sa destination est la Crète.
Trois transports sont armés et prêts pour toute éventualité.

Terrible drame de la folie
Un boucher tue quatre personnes et se blesses deux.
New-York, 7 juin. — Un boucher de Boston, John Murphy, est subitement devenu fou, hier, à l'abattoir de la ville; il était occupé à dépecer un bœuf, quand soudain il poussa un cri et s'élança sur ses compagnons de travail, qui s'enfuyèrent en son apito. De sa lame acérée il en tua quatre en un clin d'œil et s'élança à la poursuite des survivants; un homme courageux, s'armant d'une barre de fer lui fit face et l'abattit d'un coup bien asséné. Le fou, étourdi seulement, se releva et mit à mal le docteur Hayes, inspecteur sanitaire, et son aide; puis il se précipita sur un vétérinaire occupé à examiner les poumons d'un animal fraîchement tué; celui-ci, apercevant l'insensé, leva impérieusement les mains et l'arrêta de son regard. Hypnotisé, le boucher s'écria :
« Eh bien, docteur, comment allez-vous ?
« Profitant de son hésitation, ses compagnons le saisirent et le ligotèrent en attendant l'arrivée de la police.

LA VISITE DU «LABOUR-PARTY»
Paris, 7 juin. — Un déjeuner a été offert, hier, au Reichstag, aux députés ouvriers anglais, que le secrétaire d'Etat à l'Office impérial de l'intérieur salua par une allocution en langue anglaise.
M. Macdonald, député à la Chambre des Communes, a affirmé que le parti ouvrier, qui voulait que l'Angleterre eût de bons et sains rapports avec les autres nations, ne donnerait jamais son appui à un mouvement qui aurait pour objet la guerre avec l'Allemagne. Et, pour appuyer ses paroles, M. Macdonald déclara, aux applaudissements de l'assemblée, un extrait d'un journal anglais où il était dit « que plus tôt on ferait la guerre avec l'Allemagne, mieux ce serait ». « Nous sommes venus ici, a ajouté M. Macdonald, en messagers du pays, pour combattre la main dans la main et épauler contre épaule, avec nos cousins allemands pour un avenir meilleur ».

LA VISITE DU «LABOUR-PARTY»
Paris, 7 juin. — Un déjeuner a été offert, hier, au Reichstag, aux députés ouvriers anglais, que le secrétaire d'Etat à l'Office impérial de l'intérieur salua par une allocution en langue anglaise.
M. Macdonald, député à la Chambre des Communes, a affirmé que le parti ouvrier, qui voulait que l'Angleterre eût de bons et sains rapports avec les autres nations, ne donnerait jamais son appui à un mouvement qui aurait pour objet la guerre avec l'Allemagne. Et, pour appuyer ses paroles, M. Macdonald déclara, aux applaudissements de l'assemblée, un extrait d'un journal anglais où il était dit « que plus tôt on ferait la guerre avec l'Allemagne, mieux ce serait ». « Nous sommes venus ici, a ajouté M. Macdonald, en messagers du pays, pour combattre la main dans la main et épauler contre épaule, avec nos cousins allemands pour un avenir meilleur ».

LA VISITE DU «LABOUR-PARTY»
Paris, 7 juin. — Un déjeuner a été offert, hier, au Reichstag, aux députés ouvriers anglais, que le secrétaire d'Etat à l'Office impérial de l'intérieur salua par une allocution en langue anglaise.
M. Macdonald, député à la Chambre des Communes, a affirmé que le parti ouvrier, qui voulait que l'Angleterre eût de bons et sains rapports avec les autres nations, ne donnerait jamais son appui à un mouvement qui aurait pour objet la guerre avec l'Allemagne. Et, pour appuyer ses paroles, M. Macdonald déclara, aux applaudissements de l'assemblée, un extrait d'un journal anglais où il était dit « que plus tôt on ferait la guerre avec l'Allemagne, mieux ce serait ». « Nous sommes venus ici, a ajouté M. Macdonald, en messagers du pays, pour combattre la main dans la main et épauler contre épaule, avec nos cousins allemands pour un avenir meilleur ».

LA VISITE DU «LABOUR-PARTY»
Paris, 7 juin. — Un déjeuner a été offert, hier, au Reichstag, aux députés ouvriers anglais, que le secrétaire d'Etat à l'Office impérial de l'intérieur salua par une allocution en langue anglaise.
M. Macdonald, député à la Chambre des Communes, a affirmé que le parti ouvrier, qui voulait que l'Angleterre eût de bons et sains rapports avec les autres nations, ne donnerait jamais son appui à un mouvement qui aurait pour objet la guerre avec l'Allemagne. Et, pour appuyer ses paroles, M. Macdonald déclara, aux applaudissements de l'assemblée, un extrait d'un journal anglais où il était dit « que plus tôt on ferait la guerre avec l'Allemagne, mieux ce serait ». « Nous sommes venus ici, a ajouté M. Macdonald, en messagers du pays, pour combattre la main dans la main et épauler contre épaule, avec nos cousins allemands pour un avenir meilleur ».

LA VISITE DU «LABOUR-PARTY»
Paris, 7 juin. — Un déjeuner a été offert, hier, au Reichstag, aux députés ouvriers anglais, que le secrétaire d'Etat à l'Office impérial de l'intérieur salua par une allocution en langue anglaise.
M. Macdonald, député à la Chambre des Communes, a affirmé que le parti ouvrier, qui voulait que l'Angleterre eût de bons et sains rapports avec les autres nations, ne donnerait jamais son appui à un mouvement qui aurait pour objet la guerre avec l'Allemagne. Et, pour appuyer ses paroles, M. Macdonald déclara, aux applaudissements de l'assemblée, un extrait d'un journal anglais où il était dit « que plus tôt on ferait la guerre avec l'Allemagne, mieux ce serait ». « Nous sommes venus ici, a ajouté M. Macdonald, en messagers du pays, pour combattre la main dans la main et épauler contre épaule, avec nos cousins allemands pour un avenir meilleur ».

LA VISITE DU «LABOUR-PARTY»
Paris, 7 juin. — Un déjeuner a été offert, hier, au Reichstag, aux députés ouvriers anglais, que le secrétaire d'Etat à l'Office impérial de l'intérieur salua par une allocution en langue anglaise.
M. Macdonald, député à la Chambre des Communes, a affirmé que le parti ouvrier, qui voulait que l'Angleterre eût de bons et sains rapports avec les autres nations, ne donnerait jamais son appui à un mouvement qui aurait pour objet la guerre avec l'Allemagne. Et, pour appuyer ses paroles, M. Macdonald déclara, aux applaudissements de l'assemblée, un extrait d'un journal anglais où il était dit « que plus tôt on ferait la guerre avec l'Allemagne, mieux ce serait ». « Nous sommes venus ici, a ajouté M. Macdonald, en messagers du pays, pour combattre la main dans la main et épauler contre épaule, avec nos cousins allemands pour un avenir meilleur ».

LA VISITE DU «LABOUR-PARTY»
Paris, 7 juin. — Un déjeuner a été offert, hier, au Reichstag, aux députés ouvriers anglais, que le secrétaire d'Etat à l'Office impérial de l'intérieur salua par une allocution en langue anglaise.
M. Macdonald, député à la Chambre des Communes, a affirmé que le parti ouvrier, qui voulait que l'Angleterre eût de bons et sains rapports avec les autres nations, ne donnerait jamais son appui à un mouvement qui aurait pour objet la guerre avec l'Allemagne. Et, pour appuyer ses paroles, M. Macdonald déclara, aux applaudissements de l'assemblée, un extrait d'un journal anglais où il était dit « que plus tôt on ferait la guerre avec l'Allemagne, mieux ce serait ». « Nous sommes venus ici, a ajouté M. Macdonald, en messagers du pays, pour combattre la main dans la main et épauler contre épaule, avec nos cousins allemands pour un avenir meilleur ».

LA VISITE DU «LABOUR-PARTY»
Paris, 7 juin. — Un déjeuner a été offert, hier, au Reichstag, aux députés ouvriers anglais, que le secrétaire d'Etat à l'Office impérial de l'intérieur salua par une allocution en langue anglaise.
M. Macdonald, député à la Chambre des Communes, a affirmé que le parti ouvrier, qui voulait que l'Angleterre eût de bons et sains rapports avec les autres nations, ne donnerait jamais son appui à un mouvement qui aurait pour objet la guerre avec l'Allemagne. Et, pour appuyer ses paroles, M. Macdonald déclara, aux applaudissements de l'assemblée, un extrait d'un journal anglais où il était dit « que plus tôt on ferait la guerre avec l'Allemagne, mieux ce serait ». « Nous sommes venus ici, a ajouté M. Macdonald, en messagers du pays, pour combattre la main dans la main et épauler contre épaule, avec nos cousins allemands pour un avenir meilleur ».

LA VISITE DU «LABOUR-PARTY»
Paris, 7 juin. — Un déjeuner a été offert, hier, au Reichstag, aux députés ouvriers anglais, que le secrétaire d'Etat à l'Office impérial de l'intérieur salua par une allocution en langue anglaise.
M. Macdonald, député à la Chambre des Communes, a affirmé que le parti ouvrier, qui voulait que l'Angleterre eût de bons et sains rapports avec les autres nations, ne donnerait jamais son appui à un mouvement qui aurait pour objet la guerre avec l'Allemagne. Et, pour appuyer ses paroles, M. Macdonald déclara, aux applaudissements de l'assemblée, un extrait d'un journal anglais où il était dit « que plus tôt on ferait la guerre avec l'Allemagne, mieux ce serait ». « Nous sommes venus ici, a ajouté M. Macdonald, en messagers du pays, pour combattre la main dans la main et épauler contre épaule, avec nos cousins allemands pour un avenir meilleur ».